

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DDEEES 67G -DPVI 412 G : Subvention à Lafayette Accueil pour l'accompagnement du projet de ferme urbaine U-Farm (20e)

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention de 6.000 euros à Lafayette Accueil pour l'accompagnement du projet de ferme urbaine U-Farm ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Lafayette Accueil pour l'accompagnement du projet de ferme urbaine U-Farm (20 e).

Article 2 : La dépense sera inscrite au chapitre 17, rubrique 564, nature 6568 du budget de fonctionnement 2012 du département de Paris.